



**PAILLY**

# FLASH INFOS



## Administration communale

Le guichet de l'administration communale est toujours accessible à la population.

Si vous souhaitez vous y rendre, n'oubliez pas de mettre votre masque car il est devenu obligatoire. Du gel désinfectant est mis à disposition et doit être utilisé. De plus, nous remercions les usagers de se présenter, dans la mesure du possible, seuls.

Vous avez toujours la possibilité de nous joindre par téléphone ou par courriers et courriels.

<b><u>Contrôle des habitants et greffe</u></b> :	<b>Natalie Boucard</b>	
<b><u>Horaire</u></b> :	<b>Lundi de</b>	<b>18h30 à 19h30</b>
	<b>Mardi de</b>	<b>9h30 à 11h30</b>
<a href="mailto:pailly@administration.ch">pailly@administration.ch</a>	021 887 77 15	077 467 54 35

<b><u>Bourse</u></b> :	<b>Claire-Lise Basset</b>	
<b><u>Horaire</u></b> :	<b>Mardi de</b>	<b>9h30 à 11h30</b>
	<b>Mercredi de</b>	<b>9h30 à 11h30</b>
<a href="mailto:bourse@pailly.ch">bourse@pailly.ch</a>	021 887 77 15	079 296 59 64



*Les personnes qui ont de la fièvre ou qui sont malades, sont priées de rester à la maison.*

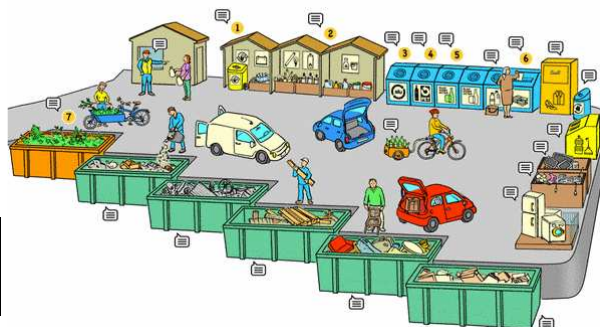
***Durant les vacances scolaires, l'administration communale sera fermée du samedi 19 décembre au 3 janvier 2021.***



## Accès à la déchetterie

Les horaires élargis ont été maintenus et ce, jusqu'à nouvel avis :

Les mercredis de 17h00 à 18h30 et  
les samedis de **9h00** à 11h30.



Nous demandons aux utilisateurs de :

- garder les distances en tout temps,
- porter le masque,
- respecter les consignes de M. Gonzalez, surveillant de la déchetterie.

La ressourcerie a été fermée temporairement pour éviter que les personnes ne restent trop longtemps sur le site.

Horaires du centre de tri de ROSEIRE pendant les fêtes :

**Samedi 21 décembre 2020 :**  
ouvert de 9h00 à 11h30.

**Mercredi 23 décembre 2020 :**  
ouvert de 17h00 à 18h30.

**Samedi 25 décembre 2020 :**  
fermé.

**Mercredi 30 décembre 2020 :**  
ouvert de 17h00 à 18h30.

**Samedi 1er janvier 2021 :**  
fermé.



En cas de fortes intempéries, la Municipalité se réserve la possibilité de ne pas ouvrir la déchetterie.

D'avance, nous vous remercions pour votre collaboration.

## Commandez votre sapin de Noël !

Comme chaque année, les habitants de Pailly ont la possibilité de réserver un sapin auprès du municipal en charge de la forêt :

- M. Reynald Saugy au **079 770 22 21** (de préférence par sms) ou [reynald.saugy@pailly.ch](mailto:reynald.saugy@pailly.ch) et ce, **jusqu'au mercredi 9 décembre 2020.**



Merci de venir chercher votre sapin devant la grande salle le :

- samedi 12 décembre de 10h00 à 12h00.

*Au vu de la situation sanitaire, nous ne pourrons malheureusement pas proposer d'agape. Nous remercions les personnes de limiter le nombre d'accompagnants, de ne pas se rassembler et de suivre les recommandations de l'OFSP.*



*L'argent versé pour les sapins sera versé à une association caritative, nous vous remercions d'avance pour votre générosité !*



## Déneigement

Pour rappel, le personnel communal en charge du déneigement fera de son mieux pour garantir le déneigement sur les routes et les chemins. Merci de votre compréhension.



## Paroisse du Sauteruz - Temps de Noël



***Pour autant que les cultes soient à nouveau autorisés :***

Dimanche 13 décembre : culte à 10h30 à l'Eglise de Bercher

Jeu 24 décembre : culte de la nuit de Noël à 23h à Essertines.

Le jour de Noël, 25 décembre, culte à 10h à Vuarrens.

*Halte spirituelle de la nouvelle année : pour entrer en 2021 avec un nouveau souffle, le 1er janvier à 10h30 à l'église de Bercher.*

## Auberge communale

Profitez d'un moment de gourmandise et de détente en commandant un délicieux repas à l'auberge communale. Pour les commandes et les réservations :

Tél. : 021 888 30 10 ou [info@auberge-de-pailly.ch](mailto:info@auberge-de-pailly.ch)

**L'Auberge de pailly se met en quatre pour vous!**

**Nos horaires**  
peuvent varier selon l'affluence



**Lundi:** fermé  
**Mardi & mercredi**  
11.30-13.30  
**jeudi à samedi**  
11.30-13.30  
17.00-19.30  
**Dimanche**  
11.30-13.00

*We're*  
**OPEN**

*Take Away*  
**OPEN**



## A l'emporter

- Nous proposons tous les midis un menu du jour à CHF 14.-
- Midi et soir notre carte chasse. Les taques toujours! Les cuisses de grenouilles...
- Nos desserts maison. Assortiment de glace, crème brûlée et moelleux au chocolat.

Notre site internet: [www.auberge-de-pailly.ch](http://www.auberge-de-pailly.ch)

Facebook: [Auberge de Pailly](#)

## En résumé!

- La buchette de foie gras
- Le velouté de courge
- La selle à l'emporter et terminer chez vous avec notre marche à suivre.
- Le civet de cerf.
- La fondue vigneronne et chasseur
- Notre menu gourmand
- Notre menu classique



## Solidarités CoVID -19

Pendant cette période difficile où chaque personne peut être touchée d'une manière ou d'une autre par le coronavirus, l'entraide et la solidarité de proximité sont primordiales.



Des personnes sont malades, d'autres sont dans l'obligation de rester chez elles. Pensons aussi à nos seniors qui peuvent se sentir seuls parfois.

***La Municipalité encourage chaque citoyen-ne, en bonne santé, à faire preuve de solidarité en apportant un peu de soutien à un voisin, ami, collègue touché par le covid.***

Aujourd'hui, la solidarité est plus que nécessaire !

Toutefois, il peut arriver que certaine personne se retrouve sans réseau de proximité et l'Etat de Vaud, soutenu par les communes, a décidé de rappeler à la population qu'il existe le dispositif « Solidarités CoVID.19 ».

Avec ce dispositif, les communes sont les intermédiaires pour recueillir et répondre aux besoins d'appui social et d'accompagnement de leurs citoyens ainsi que pour trouver des réponses dans le réseau médico-social de proximité ou parmi des bénévoles.

Aussi, dans le cas où nous recevions des demandes d'habitants de Pailly, nous recherchons des bénévoles prêts à rendre services, quelques heures par semaines, et ne faisant pas partie des personnes à risque que ce soit en lien avec leur âge, leur situation de santé ou leur environnement familial, pour :

- Faire des courses, prendre des nouvelles des personnes vulnérables, sortir les animaux domestiques.

***Si vous souhaitez offrir votre aide ou que vous avez besoin de soutien, merci de prendre contact avec le greffe de l'administration communale, Natalie Boucard au 021 887 77 15 ou au 077 426 95 86 les lundis et vendredis de 8h00 à 11h30 ou écrivez un message par courriel sur : [administration@pailly.ch](mailto:administration@pailly.ch).***

## Solidarités CoVID-19

### Nous vous offrons une aide à la vie quotidienne

#### Un appui pour répondre aux besoins urgents

En raison de la pandémie de coronavirus, la vie quotidienne s'est compliquée davantage pour beaucoup de personnes. L'Etat de Vaud et toutes les communes vaudoises ont mis en place ensemble un système d'aide en s'appuyant sur de nombreuses associations et bénévoles.

#### Qui peut demander cette aide ?

Tous les citoyens du canton de Vaud qui se retrouvent :

- sans aucun réseau de proximité ou dont le réseau ne peut remplir qu'une partie des besoins,
- sans proches, amis, voisins ou dont ceux-ci sont tombés malades ou ne sont plus disponibles,
- sans soutien par un organisme social ou médico-social.

**Ces aides répondent aux besoins essentiels et urgents de votre vie quotidienne. Elles sont disponibles partout dans le canton de Vaud.**

Pour certaines prestations, les principes actuels de tarification s'appliquent ainsi que les règles de remboursement par les régimes sociaux.

Ces appuis sont non monétaires. Si vous avez besoin d'une aide financière, veuillez vous renseigner ici : [www.vd.ch/coronavirus-solidarites](http://www.vd.ch/coronavirus-solidarites)

#### Qui fournit cette aide ?

Il s'agit des professionnels du domaine du social, des bénévoles des associations cantonales, régionales et locales ainsi que des citoyens solidaires. L'aide offerte se fait en toute sécurité, en respectant les précautions sanitaires recommandées par l'Office fédéral de la santé publique.

Ce système d'aide est géré par les communes ainsi que l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) avec le soutien de Pro Senectute, Caritas, Croix-Rouge, Pro Infirmis, Bénévolat Vaud. L'Etat de Vaud (Département de la santé et de l'action sociale) assure la coordination et le financement.

### Quels types d'aide sont à votre disposition ?

- livrer des repas à domicile,
- faire les courses et les livrer à domicile,
- proposer un transport aux personnes à mobilité réduite (par exemple pour des traitements chroniques à l'hôpital, se rendre chez son médecin ou son pharmacien),
- soulager les proches aidant-e-s,
- proposer une relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un assistant professionnel (notamment pour les personnes en situation de handicap),
- garder les enfants à la maison pendant une période d'absence (par exemple en cas de rendez-vous médical des parents),
- aider au ménage (lessive et nettoyage),
- aider à réaliser des paiements et à obtenir de l'argent liquide,
- soutenir pour s'occuper de l'animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle (par exemple en cas de maladie ou de quarantaine),
- rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques.

La durée et la fréquence de ces aides sont adaptées à vos besoins. Ces aides sont à disposition jusqu'à la fin de la situation d'urgence actuelle.

### Comment pouvez-vous demander une telle aide à la vie quotidienne ?

**Appelez votre commune au tél. 077 426 95 86 les lundis et vendredis de 8h00 à 11h30 ou écrivez un message par courriel sur : [administration@pailly.ch](mailto:administration@pailly.ch)**

Nos collaborateurs sont à votre écoute et trouvent ensemble avec vous une solution.



**ForêtSuisse**

Association des propriétaires forestiers

## Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!

***Avec l'automne revient le temps des récoltes. Oiseaux, écureuils et autres rongeurs amassent noix, graines et provisions. Ils ne sont pas seuls: les humains aussi parcourent cette «malle aux trésors» qu'est la forêt, à la recherche d'ornements pour leur logis. Bien que chaque forêt ait un propriétaire, cette quête est licite si elle reste dans des limites raisonnables.***

Il n'y aura bientôt plus rien qu'on ne puisse acheter chez les grands distributeurs. Plus besoin d'aller chercher en forêt des matériaux naturels pour créer des décors d'automne ou de Noël. Mais gare, une grande partie de ces articles viennent de loin, de très loin! Les étoiles en écorce sont acheminées du Grand Nord, les pommes de pins proviennent de Chine ou de Turquie, pour ne citer que ces exemples. Il suffit pourtant de parcourir la forêt à côté de chez soi pour en récolter, et ceci gratuitement et en toute légalité.

En Suisse, la loi garantit en effet un libre accès à la forêt mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages, de champignons, ou la récolte de cônes pour un usage personnel. Avec des cupules de fânes du hêtre, des glands de chêne, des marrons d'Inde, des cynorhodons, des brindilles couvertes de lichens ramassées au sol, vous pouvez créer vous-même de merveilleux arrangements.

Bien qu'ouvertes à toutes et à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, on ne blesse ni n'endommage les arbres petits et grands, on ne cueille pas de plantes protégées et, pour les champignons, règlements locaux et directives cantonales s'appliquent. La forêt est une boîte à trésors, pas une décharge: reliefs de pique-nique, déchets et autres traces n'y ont pas leur place!

**Pour en savoir plus sur la forêt:**  
[www.foretsuisse.ch](http://www.foretsuisse.ch)



***Branchages, fruits et champignons, point nous n'amasserons.***

*Ce dessin de Max Spring est extrait du Petit guide du savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail por la forêt (AfW-CTF).*

[www.waldknigge.ch](http://www.waldknigge.ch)

### **Chantier, attention danger!**

Il est également permis de ramasser des branches de sapin pour protéger les plantes du jardin ou confectionner une couronne de l'Avent. Mais on ne peut prendre que des branches au sol, une fois le chantier de coupe terminé. Un chantier de coupe, c'est dangereux, notamment lorsque les arbres fraîchement abattus gisent sur le sol. Observez et respectez les barrages et les signaux d'avertissement, même le soir et le week-end!

Connaissez-vous les prestations proposées par le service forestier de votre commune? Peut-être vend-il des arbres de Noël, des branches de sapin, des bûches suédoises, du bois de chauffage et d'autres produits de la forêt locale. Les bonnes choses viennent souvent de tout près. Informez-vous!



# TELETHON

FONDATION TÉLÉTHON ACTION SUISSE  
STIFTUNG TELETHON AKTION SCHWEIZ  
FONDAZIONE TELETHON AZIONE SVIZZERA

En cette période inhabituelle, la jeunesse de Pailly a décidé d'innover et d'apporter d'une autre façon sa contribution à l'association du Téléthon qui nous réunit chaque année.

En dépit de la crise sanitaire actuelle, la jeunesse se met à disposition pour vous livrer à domicile un excellent **papet vaudois avec saucisse aux choux** afin de profiter d'un bon repas de la région préparé par Denis Vuissoz à Bercher. Il faudra juste le réchauffer quelques minutes. De plus, vous pouvez aussi contribuer de votre manière car nous vous proposons d'acheter deux sortes de vins dans le but de soutenir les vigneron vaudois. Vous pouvez également réserver des peluches, si vous le souhaitez, que nous vous livrerons à domicile en même temps que le repas.

- Les livraisons se feront dans un rayon de 10 km maximum.
- Les livraisons se feront à partir de 11h30 le samedi 5 décembre 2020.
- Le papet vaudois sera à 20.- la portion.
- Les peluches sont au prix de 12.-
- Pour les vins il y a :
  - Un chasselas du Domaine du Feuillage à Perroy de 2018 pour 18.-
  - La Cuvée Rouge du vignoble Cousin pour 20.-

***Tous les bénéfices seront reversés pour le Téléthon.***

**Vous pouvez vous inscrire par téléphone au : 079/904.77.01 entre 16h et 20h**

Les livraisons ainsi que la préparation se feront dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

*Meilleures salutations et au plaisir de vous revoir.*

*Prenez soin de vous !*

*La jeunesse de Pailly.*



Le gouvernement vaudois a annoncé le mardi 3 novembre 2020, des mesures de renforcement de son dispositif COVID-19 et l'état de nécessité a été prononcé. Les principales mesures suivantes sont entrées en vigueur le 4 novembre à 17h et sont prévues jusqu'au 30 novembre à minuit.

**MANIFESTATIONS** (privées et publiques) : elles sont interdites au-delà de 5 personnes, sauf si la cellule familiale est plus importante. Les funérailles peuvent se tenir dans la stricte intimité des familles. Exceptions à cette interdiction: les réunions des parlements communaux et cantonaux, la récolte des signatures, les manifestations religieuses (limitées à 5), les réunions professionnelles (limitées à 30, avec port du masque, distance et aération des locaux).

**FERMETURE** pour les : cafés, restaurants, buvettes, bars, musées, cinémas, salles de concert, théâtres, casinos, salles de jeux, saunas, établissements de loisirs, centres de sport et de bien-être (fitness). Les night clubs et discothèques restent fermés.

**RESTENT OUVERTS** : tous les commerces, bibliothèques et salles de lecture, hôtels (et leurs restaurants sont ouverts aux clients qui y séjournent), les classes des écoles (obligatoire et post-obligatoire) et les garderies.

Les cantines d'entreprises ou des lieux de formation peuvent continuer de fonctionner.

Pour les commerces et les chantiers, les violations des décisions cantonales entraîneront des fermetures de la part de la police du commerce.

**PORT DU MASQUE** : obligatoire dans les lieux publics clos, les lieux de travail intérieurs, les véhicules à partir de deux occupants (sauf personnes du même ménage), les zones de forte affluence qui seront définies par les communes.

**SPORT** : concernant le sport amateur, la pratique individuelle est autorisée, contrairement aux sports de contact, au sport en groupe dans des lieux intérieurs et aux compétitions. Les enfants de moins de 16 ans peuvent pratiquer le sport normalement en salle ou en extérieur, à l'exception des compétitions. Entre 12 et 16 ans, ils doivent porter le masque en salle.

**TÉLÉTRAVAIL** : est imposé partout où cela est possible, dans les administrations publiques (cantons et communes) comme dans les entreprises privées.